LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-sept heures quarante-cinq, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Mickaël DABET, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, François HINDRÉ, Olivier ALLAIN, Pierre PICHARD, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Gérard DABOUDET, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Éric ROBIN (pouvoir à Benoît LARVOR), Aurélie HERVÉ, Claudine BROSSARD, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD, Romain BOUTRON, Isabelle GORÉ-CHAPEL ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Christian LE RIGUIER ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Cyril CONAN, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Joël FERRON, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2026_16 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DISPOSITIF ENFANCE DE LOUDÉAC (IME) DANS LE CADRE DES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES 2026

Loudéac communauté conventionne depuis 2021 avec le Dispositif Enfance de Loudéac, pour l'entretien de la ripisylve, dans un objectif d'inclusion sociale et de valorisation des activités de pleine nature.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2025, et suite à la rencontre entre Loudéac communauté, l'Association de Pêche de Loudéac (AAPPMA) et le Dispositif Enfance de Loudéac (anciennement IME), il est proposé de reconduire le partenariat pour l'entretien de ripisylve sur le cours d'eau du Larhon sur un linéaire d'environ 1 200 mètres.

Le projet de convention tripartite est annexé à la présente délibération.

Celle-ci prévoit les actions à réaliser (enlèvement d'embâcles, débroussaillage…), les jours d'interventions (10 mercredis entre novembre 2026 et mars 2027), la responsabilité : les élèves sont sous la responsabilité du Dispositif enfance de Loudéac.

Il est prévu que l'AAPPMA de Loudéac accompagne le Dispositif Enfance dans la réalisation des missions (contacts des propriétaires, accompagnement dans les tâches à réaliser).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. De valider la reconduction du partenariat avec le Dispositif Enfance de Loudéac et l'AAPPMA pour l'entretien de la ripisylve sur le Larhon ;
2. D'allouer une participation de 2 000 € au Dispositif Enfance de Loudéac pour la réalisation de ces actions ;
3. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_16-DE

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	32	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	02	
Pour :	34	Loudéac, le 3 mars 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Yvon LE JAN

Date : 2026.03.09 11:02:17 +01'00'

Date : 2026.03.09 11:07:45 +01'00'